

<b>Zeitschrift:</b>	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
<b>Herausgeber:</b>	Société de communication de l'habitat social
<b>Band:</b>	23 (1951)
<b>Heft:</b>	6
<b>Artikel:</b>	La Société immobilière Bellevue-Montoie Groupe III, à Lausanne : architectes J. Favarger et B. Murisier
<b>Autor:</b>	Favarger, J.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-124001">https://doi.org/10.5169/seals-124001</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BELLEVUE-MONTOIE GROUPE III, A LAUSANNE

J. FAVARGER ET B. MURISIER, ARCHITECTES

Ce bâtiment fait partie d'un ensemble de constructions à subventions populaires réalisé sur la base d'un plan de parcellement établi par le Service du plan d'extension de la Direction des travaux de la ville.

Ce plan de parcellement largement conçu prévoit la transformation de l'ancien cimetière de Montoie en parc public bordé sur sa partie nord d'un groupe de constructions importantes dont la composition est axée sur une allée centrale nord-sud ouvrant une perspective remarquable sur la région de Vidy.

La moitié des bâtiments prévus a été réalisée l'année passée par deux sociétés immobilières, dont l'une la S.I. Bellevue-Montoie a construit trois bâtiments. Le groupe III, faisant l'objet de cette publication, a été terminé en fin 1950.

Il comporte 40 appartements, soit 10 par étage, dont 8 appartements de 3 pièces, 8 appartements de 2 pièces et 24 appartements de 2 pièces et hall habitable éclairé.

Il est construit sur une parcelle de 5000 m<sup>2</sup> acquise de la commune de Lausanne au prix de Fr. 12.—

le m<sup>2</sup>. La surface bâtie est de 808 m<sup>2</sup>. Le cube du bâtiment ascende à 11 284 m<sup>3</sup>. Le prix du mètre cube devisé à Fr. 95.80 a été réduit après l'arrêt des comptes à Fr. 93.—.

Les travaux extérieurs, aménagement de jardin, chemin d'accès et canalisation, ascendent à Fr. 64 000.—. Le prix total de la construction et des aménagements extérieurs est de Fr. 1 114 400.— sur lequel une subvention globale: commune, canton et Confédération, de Fr. 314 000.— environ a été obtenue.

L'opération complète, y compris tous frais accessoires et la valeur du sol, a coûté Fr. 1 211 000.—.

Son financement qui ne pourra être fixé définitivement qu'après révision des comptes par les différents organes chargés de déterminer le montant définitif des subventions, est assuré, subventions déduites, par une hypothèque en premier rang de Fr. 588 000.— environ à 3 ½ %, une hypothèque en deuxième rang de Fr. 226 000.— environ à 3 ¾ % et un montant de fonds propres de Fr. 90 000.— environ, la commune

(Suite page 18.)

## LES SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES BATIR A ET BATIR B A LAUSANNE

J. FAVARGER ET B. MURISIER, ARCHITECTES

Le groupement des immeubles qui constitue la cité jardin Bâtir Malley a été réalisé en deux étapes par deux sociétés immobilières : Bâtir A et Bâtir B S.A.

Ces sociétés ont mis en valeur un terrain, situé au-dessus du cimetière du Bois-de-Vaux. Ce terrain jouit d'une vue magnifique, est desservi par le service d'autobus Saint-Sulpice—Lausanne ou par le tramway de Renens, et se trouve à peu de distance des plages de Vidy.

En première étape, la Société Bâtir A a construit 4 immeubles à 2 cages d'escaliers desservant 8 appartements chacune, soit 64 appartements dont 16 appartements de 4 pièces, 32 de 3 pièces et 16 de 2 pièces ; 2 appartements de 4 pièces ont été, sur demande de la Direction des écoles, transformés en cours de travaux en 2 salles pour classes enfantines avec vestiaires, lavabos et W.-C.

Les appartements comportent tous une grande chambre à demeurer donnant accès à un balcon-loggia, à la cuisine et aux chambres ; la salle de bain et les W.-C.

attenant à la cuisine sont accessibles par un petit couloir ; une chambre par appartement s'ouvre sur un deuxième balcon-loggia.

Les appartements de 3 bâtiments sont chauffés individuellement par un poêle « Granum » tout combustible. Un des bâtiments, à titre comparatif, a été muni du chauffage central. L'eau chaude est fournie à tous les appartements par 2 boîlers électriques de 2500 litres. Chaque immeuble est équipé d'un dévaloir par cage d'escalier et d'une antenne collective pour prise de radio. Chaque immeuble également est pourvu de 2 chambres à lessive, de 2 étendages et 2 locaux à vélos et poussettes accessibles par rampe.

Les abords des bâtiments sont soigneusement aménagés et comportent une place de jeux pour chacun des immeubles avec bac à sable pour enfants, bancs et ombrage, des pelouses soignées séparent les bâtiments des chemins d'accès et des places de jeux.

(Suite page 18.)

## LA PAGE DU MEUBLE

(Suite de la page 14)

page quatorze. Cette chambre destinée à des écoliers ou à des adolescents par Le Manach-Hubschwerlin (Paris) est en chêne ciré naturel.

La figure 1 nous la montre aménagée pour un seul hôte. Son bois clair, la toile imprimée de couleurs vives qui recouvre les meubles et encadre la fenêtre en font une pièce gaie, bien conçue pour la jeunesse.

Lorsqu'un second occupant vient s'y installer, il suffit d'ajouter un lit et une commode en les plaçant au-dessus des premiers (fig. 2). Cette superposition se fait au moyen d'épaulements à rainures s'emboitant les unes dans les autres et assurant aux meubles une parfaite stabilité. Dans les panneaux pleins des lits sont aménagées des ouvertures qui forment échelle. On n'a pas de peine, ainsi, à gagner le lit supérieur. Une barre en tube laqué préserve l'enfant de toute chute, et une tablette de chevet munie d'une grille également laquée remplace pour chacun la table de nuit.

Les deux commodes se superposent de la même manière et se ferment par des rideaux de bois. Elles se transforment à volonté en une armoire (fig. 3) qui peut abriter penderie et rayonnages.

L'ameublement est complété par des bureaux et bibliothèques qui peuvent aussi se combiner de diverses manières. Le bureau-secrétaires à abattant (fig. 4) où l'écolier fera ses devoirs est éclairé par une rampe lumineuse fixée sous la première tablette et protégée par une grille métallique. Un pied spécial consolide les assises de ce meuble.

Une bibliothèque dont les dimensions sont exactement semblables à celles du bureau peut venir se juxtaposer (fig. 5) ou se superposer (fig. 6) à celui-ci, suivant les goûts du propriétaire. L'arrangement de la figure 6 peut d'ailleurs être répété deux fois, si chacun a besoin de son bureau et de sa bibliothèque. Enfin, la figure 7 nous montre une bibliothèque double, pour les possesseurs de nombreux livres.

D'amusants tabourets garnis de gros coussins sont dotés, eux aussi, de ces épaulements qui permettent de les superposer au besoin.

Cet ensemble est certainement un des plus rationnels qui nous soient proposés. Tout au plus pourra-t-on regretter le manque de tiroirs : à part les armoires-commodes et les bibliothèques, il n'y a pas de volumes de rangement, si pratiques pour le maintien de l'ordre dans une chambre d'enfants.

Nous aurons l'occasion de revenir sur la question des lits superposés, en présentant encore d'autres systèmes de lits destinés à éviter aussi l'encombrement.

## SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BELLEVUE-MONTOIE LAUSANNE

(Suite de la page 17)

de Lausanne garantit l'hypothèque en deuxième rang et fait annuellement à la S. I. une rétrocession d'intérêt ramenant le taux de la deuxième hypothèque à 2 ½ %.

Le prix des loyers est arrêté par convention avec la Municipalité à

Fr. 97.— pour les appartements de 3 pièces

Fr. 91.50 pour les appartements de 2 pièces et hall  
Fr. 80.50 pour les appartements de 2 pièces.

L'immeuble qui comporte 3 étages sur rez est équipé d'un chauffage général avec deux chaudières à combustible solide, d'un service général d'eau chaude par 2 boîters de 2500 litres chacun avec réchauffeur à gaz,

de deux chambres à lessive avec chaudière à gaz, de 4 étendages intérieurs et de 2 étendages extérieurs, d'un local à vélos et poussettes avec accès par rampe et de 2 dévaloirs.

Chaque appartement est muni d'un canal de cheminée de secours, de l'amenée du gaz, du courant force pour cuisinière électrique et d'une prise radio sur antenne commune.

La caractéristique architecturale du bâtiment est l'utilisation de galeries extérieures sur façade nord donnant accès aux appartements.

Ce parti dont les inconvénients ont été diminués par certains artifices : colonnes portantes visibles qui écartent la circulation de la façade, vide entre la galerie et la façade, volets à lamelles diminuant la possibilité de regarder dans les locaux. Ces galeries sont desservies par deux cages d'escalier largement vitrées reliant les appartements au chemin d'accès et par rampes à un grand couvert, puis sur le sous-sol et servant d'abri pour les enfants en cas d'intempéries. Une place de jeux commune aux quatre bâtiments sera très prochainement aménagée par les soins de la commune de Lausanne.

Le système de construction adopté est le suivant :

murs du sous-sol béton coffré, murs des étages briques de terre cuite à alvéoles de 0.32, dalles d'étages en béton à nervures, galeries en béton armé portées par colonnes et consoles, séparation entre appartements par double galandage de plots de ciment et de briques de terre cuite avec matelas de soie de verre, toiture en béton armé constituée par la dalle à nervures sur 3 étages, coffrée suivant la pente des toitures et portant un plafond suspendu. Les sols sont constitués par des parquets flottants en lames de hêtre posés sur matelas de soie de verre assurant l'étanchéité phonique entre étage et des carrelages dans les vestibules d'entrée, les cuisines et les bains.

Les entreprises ayant collaboré à la construction sont pour la plupart les coopératives de construction de la place de Lausanne.

Ce bâtiment a été commencé au début de 1950 et loué moitié en septembre et moitié en octobre de la même année.

J. Favarger, architecte.

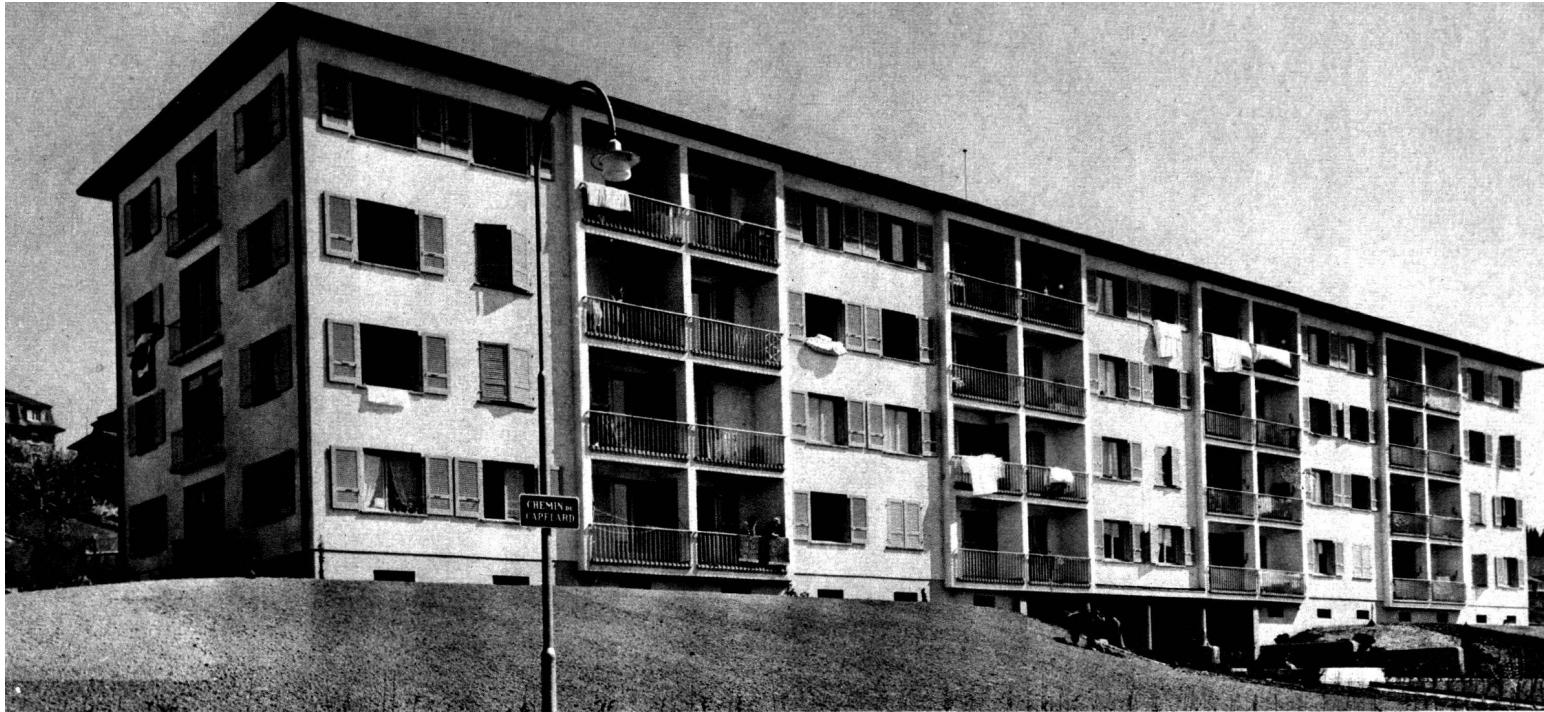
## SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES BATIR A ET BATIR B A LAUSANNE

(Suite de la page 17)

Le système de construction adopté pour les bâtiments de la première étape est le suivant :

Fondations béton, mur du sous-sol en béton coffré, murs de façade en briques perforées de ciment « Cimenta » vide d'air de 0.04 et doublage intérieur en briques de terre cuite de 0.06, dalles d'étages en béton à nervures, galanages intérieurs en briques de terre cuite, séparations entre appartements en double galandage de plots de ciment et de terre cuite, isolation phonique des étages par application sur dalle béton de 0.03 de Macaflor et d'une chape ciment de 0.03 sous linoléum, charpente bois, isolation thermique sur dalle des combles par matelas de soie de verre. Les combles ne sont pas accessibles aux locataires. Chaque appartement a un canal de fumée, l'amenée du gaz et du courant force.

La surface du sol acquise pour les quatre bâtiments de la première étape est de 6390 m<sup>2</sup> à Fr. 18.—. La surface construite est de 1255 m<sup>2</sup> env. Le cube des constructions est de 21 000 m<sup>3</sup> soit 5250 par bâtiment. Le prix du m<sup>3</sup> devisé à Fr. 88.— a été déterminé effectivement après établissement des comptes à Fr. 83.90. Le coût des bâtiments est de Fr. 1 762 000.— environ.



*La façade principale.*

## LE GROUPE III DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE BELLEVUE-MONTOIE A LAUSANNE

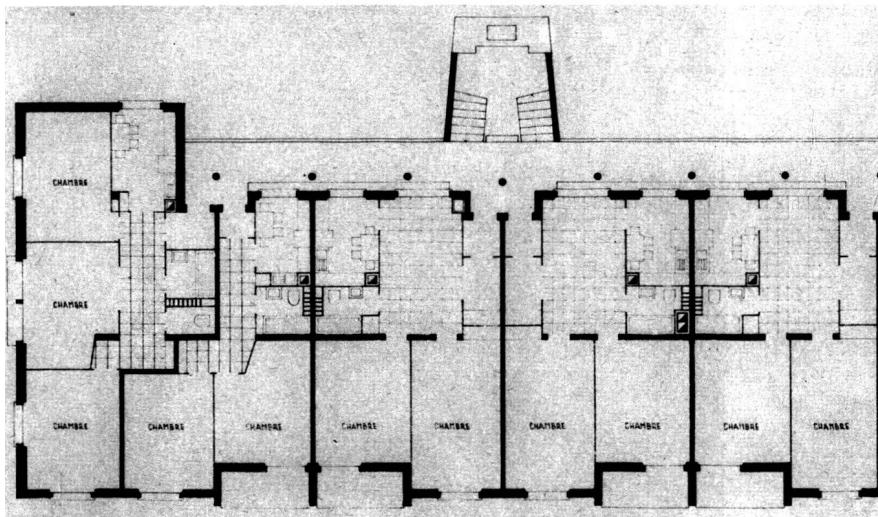
J. FAVARGER, architecte

(voir le texte ci-après)

*La façade des services. Remarquer les galeries longitudinales qui servent de dégagement général. Photos : Henri Saas, Lausanne.*



*Le plan d'un élément des étages.*



*Vue du portique.*

